



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 10 DÉCEMBRE 2007

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 29 et 30 janvier 2008:

Filières professionnelles du Conservatoire de musique neuchâtelois

Près d'un an et demi après le débat du Grand Conseil sur l'avenir des filières professionnelles du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE), le Conseil d'Etat fait dans ce rapport le point de situation sur les démarches entreprises par le canton de Neuchâtel, dresse un état de situation de ce dossier sur le plan romand et évoque de nouvelles pistes dès lors que l'obtention d'une accréditation HES des filières du CMNE est devenue très improbable. L'avenir se dessine ainsi en unité d'enseignement décentralisé et/ou renforcement de l'Ecole de musique. Bien que tous les éléments chiffrés des différentes pistes explorées ne soient pas encore définitivement établis, le Conseil d'Etat souhaite avoir l'avis du Grand Conseil sur les pistes à privilégier. La présentation détaillée de ce rapport fera l'objet d'une conférence de presse de la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, et des partenaires concernés dans le courant du mois de janvier 2008.

Modification de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate

Signée par la Suisse et 45 autres Etats européens, la déclaration de Bologne implique une modification des filières et des diplômes universitaires puisque bientôt les universités suisses ne délivreront plus de licences, mais des bachelors et des masters. Le législateur fédéral a adapté à cette déclaration la loi sur la libre circulation des avocats, qui fixe les conditions de formation auxquelles un candidat doit répondre pour pouvoir envisager cette profession et se faire inscrire au registre des avocats pour pouvoir plaider sur le territoire suisse. Il s'agit également pour le Canton de Neuchâtel d'adapter sa loi sur la profession d'avocat ou d'avocats à ces modifications.

Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.

Affaires cantonales

Nomination du nouveau chef du Service de la justice

Le Conseil d'Etat a nommé M. Patrick Mercier, 43 ans, comme nouveau chef du nouveau Service de la justice. Actuellement chef de l'Office de perception au Service financier de l'Etat de Neuchâtel, M. Patrick Mercier succède depuis le 7 décembre 2007 à M. Etienne Robert-Grandpierre, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite. La perception fiscale sera reprise dès le 1^{er} janvier 2008 par le Service des contributions et sera gérée par M.

Youssef Wahid, chef de l'Office de taxation des personnes physiques. Au bénéfice d'une licence en sciences économiques d'HEC Lausanne, M. Patrick Mercier est entré au sein de l'administration cantonale neuchâteloise en octobre 1998 qualité de chef de l'Office de perception. Pour sa part, titulaire d'une licence en droit de l'Université de Neuchâtel, M. Etienne Robert-Grandpierre est entré au service de l'administration cantonale en 1985 comme premier secrétaire au Département de l'intérieur, avant de devenir secrétaire général du Département de la justice, de la santé et de la sécurité en 1993. En 1998, il a été nommé directeur du Service de la justice. Dans le cadre de ses fonctions à ce poste, M. Etienne Robert-Grandpierre a notamment travaillé au regroupement du Service des poursuites, à l'élaboration de la loi sur les avocats et participé aux travaux de la MARGUERITE. Le Conseil d'Etat remercie vivement M. Etienne Robert-Grandpierre pour le travail accompli durant ces 22 années au service de l'Etat et lui souhaite une heureuse retraite.

Dès le 1^{er} janvier 2008, c'est un nouveau Service de la justice qui sera opérationnel sous la direction de M. Patrick Mercier. Sa mission centrale restera l'appui aux autorités judiciaires, mais elle sera renforcée par des activités de gestion qui exigeront à l'avenir une collaboration accrue avec les autorités judiciaires au triple plan des ressources humaines, des finances et de la logistique. Il s'agit en effet de fournir aux autorités judiciaires une structure d'appui adaptée aux exigences de la réforme de l'Etat. Sur le plan organisationnel, le nouveau service sera composé de trois unités distinctes : secteur de l'administration et du contrôle de gestion, secteur des créances et des actes judiciaires et Office des documents d'identité et de la nationalité. L'Office des documents d'identité subit en effet une restructuration importante, puisqu'il intégrera la surveillance de l'état civil et les naturalisations. Le nouveau Service de la justice comptera 14,5 EPT et intégrera des nouveaux locaux situés à Musée 1, à Neuchâtel dans le courant du premier trimestre 2008 (il est actuellement basé au Château de Neuchâtel).

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00

Allocation unique de renchérissement 2008

De fin novembre 2006 à fin novembre 2007, l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a progressé de 1.79%. En conséquence, l'allocation de renchérissement servie aux titulaires de fonctions publiques passera en 2008 de 4.75% à 6.63% du traitement de base de 2001. Toutefois, conformément au contenu de l'accord salarial conclu avec les associations de personnel, la moitié de la compensation de la progression de l'IPC fera l'objet d'une retenue obligatoire prélevée sur les traitements.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00 ; Thierry González, chef du Service des ressources humaines, tél. 032 889 64 50.

Fusion des neuf communes du Val-de-Travers : montant de 10,4 millions de francs

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de convention de fusion des communes de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards signé le 13 novembre par les différents exécutifs communaux. Dans ce sens, il a décidé d'octroyer un montant de 10,4 millions de francs au titre de subside d'aide à la fusion de ces neuf communes. Cette somme sera prélevée à raison de 5,2 millions de francs sur le fonds d'aide aux communes et de 5,2 millions sur le fonds destiné aux réformes de structures des communes. Les deux montants seront versés séparément dans le courant de l'année d'entrée en vigueur de la fusion.

Contact : Pierre Leu, chef du Service des communes, tél. 032 889 66 50.

50.000 francs pour l'aménagement du site du Saut-du-Doubs

Considérant que le Saut-du-Doubs fait partie des sites majeurs du canton de Neuchâtel et que son développement est à mettre en relation avec notamment le projet de Parc naturel régional du Doubs et sa valorisation transfrontalière, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux travaux d'assainissement du site Saut-du-Doubs à concurrence de 50.000 francs. Les importants travaux engagés par la commune des Brenets portent notamment

3.

sur l'installation d'un éclairage public, une amélioration du réseau électrique, l'assainissement du réseau d'eau potable et celui des eaux usées avec la France, la réfection d'une partie de la route, la construction de WC publics et d'un guichet permanent pour la navigation. Coût total estimé des investissements : 750.000 francs.

Contact : Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, tél. 032 889 68 00.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 11 décembre 2007